

ESTIMATION DES FRAIS D'ETUDES ET D'ENTRETIEN D'UN(E) APPRENTI(E)

	1ère année (linéaire)	2ème année (linéaire)	3ème année (linéaire)
Matériel et livres (coûts réels selon fiche personnelle remplie par l'apprenti(e) et selon la filière)	entre CHF 400.– et 900.– mais selon coûts effectifs	entre CHF 200.– et 350.– mais selon coûts effectifs	entre CHF. 200.– et 350.– mais selon coûts effectifs
Autres frais (photocopies,...)	CHF 50.–	CHF 50.–	CHF 50.–
Séminaire thématique	---	---	CHF ~300.–

Equipement professionnel : l'estimation d'un équipement ad hoc (habits et chaussures de sécurité) se monte à env. CHF 300.- et s'acquiert de manière personnelle.

Statut d'interne	Tarifs applicables pour la période des cours théoriques
Chambre avec déjeuner repas de midi et souper	CHF 3'075.— (année scolaire) (Chambre : 1'500. – Repas : 1'575. –)

Statut d'interne (« externat ») :
sans pension, uniquement la chambre = CHF 350.– /mois.

Pour les externes, les repas sont payés directement au self.
Prix du repas à CHF 12.–

Raphaël Gaillard
Directeur



Sion, janvier 2025



Aspects financiers : directives de remboursement

Si l'apprenti(e) devait quitter l'établissement en cours d'année scolaire ou en être exclu(e), les dispositions suivantes s'appliquent en ce qui concerne les aspects financiers :

Logement et autres frais :

Le logement pour les internes est facturé en deux fois, soit en novembre et en février de l'année suivante.

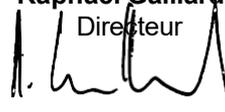
La période débutée est considérée comme due, sauf en cas de situation exceptionnelle.

Aucun remboursement ne sera fait pour les postes suivants :

- Matériel et livres scolaires (coûts effectifs selon formulaire de réception rempli par l'apprenti(e))
- Fonds apprenti(e)s
- Autres frais (photocopies,...)
- Séminaire thématique (sauf certificat médical)
- L'exclusion de l'internat

L'apprenti(e) qui doit quitter la formation pour des raisons médicales, attestées par un certificat, recevra une facture qui tient compte des semaines effectuées dans l'établissement.

Raphaël Gaillard
Directeur



Sion, janvier 2025

